

DECISION DU BUREAU N°2023-34

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Marché de travaux en procédure adaptée relatif à
L'EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE DE TOURRETTES – INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULAIRE
NEUF - RELANCE APRES DÉCLARATION SANS SUITE**

LE BUREAU,

VU les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
VU la délibération du conseil communautaire n° 200723/01 du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au
Président et au Bureau communautaire,
VU la consultation référencée n°2023MODULREL portant sur l'extension des vestiaires du stade de Tourrettes
VU le Bureau du 28 Novembre 2023

LE BUREAU DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer et autoriser la signature des lots 1 et 2 du marché rappelé en objet avec les entreprises suivantes :

LOT 1 = Bâtiment Modulaire

COUGNAUD - Siège social : Mouilleron Le Captif - CS 40028 - 85035 La Roche-sur-Yon Cedex
SIRET 892 298 324 00013

MONTANT TOTAL HT DE LA DPGF	MONTANT TOTAL TTC DE LA DPGF
300 000.00 €	360 000.00 €

LOT 2 – Voirie et réseaux divers

SAS ALAIN TAXIL – 87 Boulevard du 19 Mars 1962 – 83 440 FAYENCE
Siret : 348 035 882 00011

MONTANT TOTAL HT DE LA DPGF	MONTANT TOTAL TTC DE LA DPGF
57 660.10 €	69192.12 €

Durée / Délais : Le délai des travaux tous corps d'état est fixé, y compris période de préparation, à :
4.5 mois

à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La durée de la période de préparation est de 1 mois.

Le délai d'exécution comprend la préparation, la fourniture des matériels et matériaux, y compris durée D'approvisionnement et l'exécution des travaux.

Imputation Budgétaire : 2313

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 30/11/2023

René UGO

Président

